



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 12 -
SÉANCE N° 516 DU 21 NOVEMBRE 2022

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Solange Bruneau, Éric Paris (à partir de 18h32), Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Geneviève Pham-Sigmann, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Lucie Chauvelier, Didier Pillon (à partir de 18h30), Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (à partir de 18h06), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Bertier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Didier Pillon a donné pouvoir à Lucile Perin (jusqu'à 18h30), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Camille Pétron et Vincent d'Agostino sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 21 NOVEMBRE 2022

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LAVAL

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu la délibération n° S507 - RHTF - 8 du 15 novembre 2021 approuvant la convention régissant les rapports entre la ville de Laval et le Centre communal d'action sociale de Laval,

Vu la convention du 9 décembre 2021 régissant les rapports entre la ville de Laval et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant que les relations entre la ville de Laval et le CCAS de Laval portant sur les moyens matériels et financiers sont régis par la convention du 9 décembre 2021,

Que le CCAS s'est porté preneur d'un local supplémentaire de 198 m² environ, situé boulevard Becquerel à Laval, afin d'y installer le service de portage de repas,

Que cette installation permet de faciliter les missions du CCAS,

Qu'il y a lieu de passer, à cet effet, entre la ville de Laval et le CCAS de Laval, un avenant à la convention du 9 décembre 2021,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 9 décembre 2021 régissant les rapports entre la ville de Laval et le CCAS de Laval, portant mise à disposition d'un local supplémentaire de 198 m² environ, situé boulevard Becquerel à Laval, sur la parcelle cadastrée section AP numéro 324P, sont approuvés.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention du 9 décembre 2021, ainsi que tout autre document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20221121-S516-RHTF-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Mis en ligne le 28/11/2022

Le maire

Signé : Florian Bercault